



LA PRESIDENTE

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS



COUR DES COMPTES
Cour de Contrôle des Marchés Publics

A LA LANCER

Date le 19/01/2026

Nom HEADKINGIBE

Prénom Hippolyte Sébastien

Signature

AVIS DE SOLICITATION A MANIFESTATION D'INTERET

**RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER,
EXERCICES 2025, 2026 ET 2027 DU PROJET DE FORMATION
PROFESSIONNELLE ET D'ENTREPRENARIAT POUR L'EMPLOI AU BENIN**

Pays : Bénin

Nom du Projet : Projet de Formation Professionnelle et d'Entreprenariat pour l'Emploi au Bénin (FP2E)

Référence STEP : BJ-ADET-525909-CS-LCS

Référence : N°056/CC/PRMP/SP-PRMP/ du 19 Janvier 2026

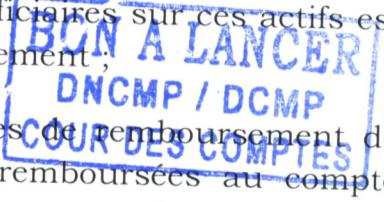
1. Le gouvernement de la République du Bénin a reçu un financement de la Banque Mondiale (BM), dans le cadre du Projet Formation Professionnelle et d'Entreprenariat pour l'Emploi au Bénin (FP2E) et a l'intention d'utiliser une partie de ces ressources pour effectuer les paiements au titre du contrat d'audit comptable et financier, exercices 2025, 2026 et 2027 du projet.

2. La mission de l'auditeur consistera à s'assurer que :

- toutes les ressources du projet ont été employées conformément aux dispositions des accords de financement applicables, dans un souci d'économie et d'efficience, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies ;
- tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier). Il devrait exister des relations de correspondance évidentes entre les livres de compte et les rapports présentés aux bailleurs de fonds ;
- les comptes désignés du projet sont gérés eu égard aux dispositions des accords de financement applicables ;
- les comptes du projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes comptables en vigueur au Bénin adaptées aux particularités des projets de développement et donnent une image



fidèle de la situation financière du projet à la fin de chaque exercice, ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;

- e) la performance financière globale du projet est satisfaisante ;
- f) les actifs immobilisés du projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;

- g) les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au compte désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :

- a) **Fraude et Corruption** : Conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées.
- b) **Lois et Règlements** : En élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de Coordination du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 révisée (Prise en compte des textes légaux et réglementaires dans un audit d'états financiers)**.
- c) **Gouvernance** : La communication des points d'audit significatifs avec les responsables en charge de la Gouvernance du projet doit rester conforme à la norme **ISA 260 révisée (Communication sur les points d'audit avec les personnes en charge de la Gouvernance)**.
- d) **Risques** : Dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur mettra en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 révisée (Réponses de l'auditeur aux risques évalués)**.
- e) **Référentiels à usage particulier** : La conduite de la mission et la formulation de l'opinion sur les comptes doit rester conforme à la norme ISA 800 révisée (audits d'états financiers préparés conformément à des référentiels à usage particulier).

3. La mission est prévue pour une durée prévisionnelle globale de : cent-

vingt (120) hommes-jours (H.J) pour les trois (03) exercices (2025-2026-2027) soit quarante (40) homme/jour (H-J) par exercice.

4. Le coordonnateur du projet invite les firmes de consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus.
5. La sélection des consultants sera effectuée suivant la méthode de **la Sélection Fondée sur la Qualité (SFQ)**
6. Les cabinets peuvent s'associer avec d'autres cabinets sous forme de Groupement de firmes ou d'un accord de sous-traitance en vue du renforcement de leurs qualifications. Dans le cas d'un Groupement, tous les partenaires du Groupement seront solidairement responsables de la totalité du contrat.
7. Le consultant devra être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant, faisant profession habituelle de réviser les comptes, régulièrement inscrit au Tableau d'un Ordre des Experts Comptables reconnu au plan international par l'International Federation of Accountants (IFAC) ou la Fédération Internationale des Experts-comptables Francophones (FIDEF) ayant des expériences confirmées en audit financier des projets de développement et acceptable par la Banque Mondiale.
8. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et aux plus huit (08) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante.
9. Les critères d'évaluation des manifestations d'intérêt sont présentés dans le tableau ci-dessous :

N°	Critère	Note sur 100
1	Qualifications générales du consultant	20
1.1	Être un cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable indépendant faisant profession habituelle de réviser les comptes et être régulièrement inscrit au tableau d'un Ordre des Experts Comptables	20
2	Expériences spécifiques du consultant	60
2.1	Justifier d'au moins cinq (05) ans dans la réalisation des missions d'audit des comptes des projets : <ul style="list-style-type: none"> - Moins de 05 ans = 00 points - 5 ans et plus = 10 points 	10
2.2	Avoir réalisé des missions d'audit comptables et financiers des projets et programmes : (06 expériences à raison de 05 points/exérience)	30
2.3	Avoir réalisé des missions d'audit comptables et financiers des projets et programmes financés par les partenaires	20

N°	Critère	Note sur 100
	techniques (04 expériences à raison de 05 points/expérience)	
3	Personnel clé à proposer	20
3.1	Un (01) Chef de mission, expert-comptable diplômé justifiant d'au moins dix (10) années d'expérience en matière d'audit (moins de 10 ans = 0 point ; 10 ans et plus = 2 points ;), et ayant exécuté dix (10) missions d'audit au cours des cinq (05) dernières années dont cinq (05) missions en qualité de Directeur de mission et deux (02) missions sur financement de l'IDA (0,5 point par mission exécutée).	7
3.2	Deux (02) Auditeurs comptables confirmés de niveau BAC + 5 au moins (BAC+5 = 1 point chacun ; moins de BAC+5 = 0 point) et ayant cinq (05) ans d'expériences en matière d'audit (5 ans et plus = 1,5 point chacun ; moins de 5 ans = 0 point), et ayant exécuté cinq (05) missions d'audit financier et comptable de projet de développement au cours des cinq (05) dernières années dont deux (02) missions sur financement de l'IDA (0,25 point par mission prouvée pour chacun).	10
3.3	Un (01) Spécialiste en passation des marchés de niveau BAC+5 au moins (BAC+5 et plus = 01 point ; moins de BAC+5 = 0 point), ayant au moins cinq (05) ans d'expériences en matière de passation des marchés dont deux (02) ans d'expériences en matière de passation de marchés sur financement de l'IDA (5 ans et plus = 2 points, moins de 5 ans = 0 point).	03



- a) En cas d'égalité le nombre total « de points obtenus, le cabinet ayant plus d'expérience dans l'audit des comptes des projets et programmes financés par la Banque Mondiale sera privilégié.
- b) Le nombre d'année d'expériences générales sera décompté à partir de l'année d'obtention des diplômes requis et le nombre d'expériences dans des prestations similaires seront lues à travers les CV et prouvées par des attestations de travail ou de services faits.
- c) La note minimale requise pour être présélectionné est soixante-dix (70) points.

10. Les manifestations d'intérêt doivent être rédigées en langue française en deux (02) exemplaires physiques (un (01) original et une (01) copie), le tout dans une enveloppe portant la mention « **Manifestation d'Intérêt pour le**

Recrutement d'un cabinet d'audit externe du FP2E », ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB accessible en format PDF, **fichier unique**, doivent être déposées au plus tard le **03 Février**.....2026 à 10 heures (heure de Cotonou) à l'adresse indiquée ci-dessous :

Secrétariat Permanent de la Personne Responsable des Marchés Publics sis au siège de la Cour des Comptes à Porto-Novo près de la Préfecture de Porto-Novo, au téléphone : 01 97 60 42 17 / 01 56 77 49 00.

11. Les Consultants peuvent avoir plus d'informations à l'adresse ci-après :
Secrétariat de l'Agence de Développement de l'Enseignement Technique (ADET) sis à Cotonou, Immeuble TWECY MELO 28, Rue du commerce 5.123 COTONOU Téléphone : Tél : +229 01 53 22 22 22 ; 01 21 60 43 47 Email secretariat_adet@adet.bj avec copie obligatoire à : spm.fp2e@adet.bj **tous les jours ouvrables de 8 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures 00 minute à 17 heures 30 minutes.**

Porto-Novo, le 19 / 01 / 2026.



Max Aurèle DOSSOU

Personne Responsable des Marchés Publics

